

Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du Conseil Municipal du 18 février 2021

Le 18 février 2021, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 12 février 2021 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louissette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean Luc, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, ULMER Michel

Étaient absents en ayant donné pouvoir (3) : SCHMITTAG Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean Michel, SAGORY Kévin ayant donné pouvoir à ROCABOY Roselyne, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

Etaient excusés (2): NOFFE Laura, SOULABAILLE Thomas

Etaient absents (0) :

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Jean-Michel DONNE

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2021

Décisions du Maire :

Objet : ST / PPI 2021 / Site Plessala / Espaces Verts / Acquisition serre

Vu les articles L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

LE MAIRE DE LE MENE DECIDE :

Article 1^{er} : De signer la proposition de la société Hortalis concernant la fourniture d'une serre tunnel (10 m x 6,40 m) destinée au site de Plessala, d'un montant de 4284,38 € TTC.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La présente décision est transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs.

Objet : Acquisition de 4 abris-bus

Vu les articles L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le budget communal,

LE MAIRE DE LE MENE DECIDE :

Article 1^{er} : De signer la proposition de la société Semio concernant la fourniture de 4 abri-bus, d'un montant de 7 017,02 € TTC.

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La présente décision est transmise au Préfet et publiée au recueil des actes administratifs.

Vie municipale

Démission de Madame Virginie Norée

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Virginie Norée de son mandat de Conseillère municipale, et informe que conformément à l'article L 270 du code électoral, elle sera remplacée par Madame Marie-Hélène Blais.

A cet effet, Monsieur le Maire installe dans ses fonctions, Madame Marie-Hélène Blais et lui souhaite la bienvenue.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal que Madame Sylvie Rocaboy va siéger au Conseil Communautaire en lieu et place de Madame Virginie Norée.

Désignation complémentaire au sein des commissions communautaires

Monsieur le Maire souhaite que la commune de Le Mené soit représentée au sein de l'ensemble des commissions communautaires, et propose pour ce faire de parfaire les désignations effectuées en nommant des Conseillers municipaux pour les commissions suivantes :

* Action sociale-santé-mobilités : Sylvie Rocaboy

* logement social : Mylène Blais

* attractivité territoriale-contractualisation-aménagement numérique : Mathieu Bizeul et Gilles Aignel

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de nomination.

Information relative à la démarche de projet de territoire communautaire

Sur invitation de Monsieur le Maire, Isabelle Le Gall, DGS, a présenté la démarche de projet de territoire que Loudéac Communauté Bretagne Centre souhaite engager. Véritable feuille de route, il permettra à Loudéac Communauté Bretagne Centre d'appréhender les nouveaux enjeux et de fixer les orientations stratégiques majeures pour les années à venir. Il se traduira par des actions concrètes et porteuses pour le territoire et constituera le socle de toutes les contractualisations avec les partenaires financiers notamment la Région, l'Etat, l'Europe.

C'est avant tout un document d'anticipation, de prospective, et de stratégie. Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, le projet de territoire indique la volonté collective et les choix

effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques. C'est le document qui se doit être fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics.

C'est pourquoi, il a été souligné l'importance de participer aux réunions de commissions communautaires qui vont être le lieu d'expression des diagnostics, des enjeux et des ambitions souhaitées pour le développement de notre territoire.

En complément de cette démarche, il est souhaité également que soit redéfini :

- le pacte de gouvernance. Ce dernier permet de construire les instances permettant de garantir l'association des maires et des communes à la prise des décisions communautaires. Il permettra également de s'interroger sur les compétences et leur exercice ainsi que l'organisation territoriale.
- Le pacte fiscal et financier. Il formalise les relations financières entre les communes et l'intercommunalité, et précise les moyens de la mise en œuvre du projet de territoire.

Après échange, Monsieur le Maire conclut en invitant les Elus municipaux à s'investir et à être partie prenante dans ces démarches de pactes et de projet de territoire, en faisant valoir les attentes et spécificités de la commune de Le Mené dans cette construction communautaire.

Finances

Plan de financement de l'opération de restructuration de la salle des fêtes de St Jacut du Mené

Monsieur le Maire propose que le projet de restructuration de la salle des fêtes de St Jacut du Mené qui vise à améliorer le confort acoustique de la salle et de réception du public avec la création de sanitaires neufs et d'une cuisine neuve fasse l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor, et ce, en complément de l'aide DSIL déjà obtenue précédemment, au regard de l'importance du programme des travaux à engager et de l'intérêt de ce projet pour le bien vivre des habitants de notre commune.

Un Avant Projet définitif a été voté lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2020 pour un montant de 1 077 500€ HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
libellé	montant € HT	libellé	Montant € HT
maîtrise d'oeuvre	86 200,00	DSIL	58 826,00
travaux	1 077 500,00	DETR	323 250,00
divers (diagnostic amiante, SPS, CT,...)	9 880,00	financement communal	791 504,00
TOTAL	1 173 580,00	TOTAL	1 173 580,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de

- valider le plan de financement proposé,
- solliciter une subvention DETR pour un montant de 323 250€ HT.

Effacement de dettes

Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor, Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes de :

Mme Cynthia LEFRESNE (article 6542):

- pour un montant de 438.86 € sur le budget Commune
- pour un montant de 27.11 € sur le budget Eau

M Pascal BOTREL (article 6542):

- pour un montant de 796.13 € sur le budget Commune
- pour un montant de 770.60 € sur le budget Eau

La SARL L.B.R (article 6542):

- pour un montant de 506.99 € sur le budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les effacements de dette proposés.

Travaux – Voirie

Programme voirie hors agglomération 2021

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'autoriser par anticipation au vote du budget primitif 2021 (afin de respecter le calendrier prévu pour cette opération) le lancement d'une consultation du programme de voirie hors agglomération pour l'année 2021, pour la réalisation de travaux de réfection des tapis d'enrobés et la mise en oeuvre de tri-couches.

Le montant prévisionnel des travaux de voirie s'établit approximativement à 360 000 € TTC (voir détails en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise, par anticipation au vote du budget primitif 2021, le lancement d'une consultation pour le programme voirie hors agglomération 2021, pour une enveloppe de 360 000 € TTC ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Lancement d'une consultation pour le marché de point-à-temps automatique (PATA)

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la préservation de la voirie communale, il convient de résorber annuellement les détériorations inéluctables aux effets météorologiques et à l'usage de ces voies, par la mise en oeuvre de point-à-temps automatique (PATA).

Il propose de lancer, pour l'année 2021, une mise en concurrence de prestataires pour la réalisation de 120 tonnes de Point-à-Temps automatique (PATA). Il précise que ce marché sera lancé sur la base de prix unitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de** :

- initier une mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire en capacité d'honorer la prestation souhaitée selon les éléments précités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Chemins ruraux - marché 2021

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'entretien des chemins ruraux communaux (principalement empierrement, mais également reprofilage, curage de fossés, arasement des accotements, des bourrelets axiaux).

Il propose que soit autorisé par anticipation, avant le vote du budget primitif 2021, le lancement d'une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur Jean-Yves Moy regrette que lors de la Commission voirie, il n'ait pas eu de support pour juger de façon objective du bien-fondé des propositions de travaux sur les communes déléguées. Il souhaite qu'un schéma directeur puisse être établi sur les bases d'une vision politique partagée en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser, par anticipation au vote du budget primitif 2021, le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux de réfection des chemins ruraux communaux lorsque la Commission aura retravaillée les propositions;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Entretien des centres-bourgs - attribution

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien régulier des trottoirs des centres-bourgs des communes déléguées.

Il propose de renouveler cette prestation, pour l'année 2021, sur la base de 7 passages par commune déléguée.

Il présente au Conseil Municipal l'unique offre reçue :

Structure/Société	Nombre de passages par an	Prix *
Etudes et Chantiers (Rostrenen, Merdrignac)	7	24 500 €

* Prix net de taxe (cette association d'insertion par l'emploi n'est pas assujettie à la TVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir la proposition d'Etudes et Chantiers, pour un montant de 24 500 €
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

Balayage mécanique des centres-bourgs – attribution

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un entretien par balayage mécanique de la voirie des centres-bourgs des communes déléguées, à raison de 7 passages par an, en complémentarité avec la fréquence d'entretien des trottoirs.

Il présente au Conseil Municipal l'unique proposition* reçue pour l'année 2021 :

Entreprise/ société	Prix HT	Option : 8ème passage en fin d'année
THEAUD	17 836,00 € HT	2 548,00 € HT

* proposition pour une durée d'un an, prenant effet au 1er mars 2021. Contrat renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de l'entreprise Théaud pour un montant de 17 836,00 € HT, proposition assortie d'un 8ème passage en fin d'année pour un montant de 2 548,00 € HT (option à affermir, ou pas, en cours d'année) ;

- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

St Jacut-du-Mené – Mission de Maîtrise d'oeuvre – Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales / élaboration avant-Projet, projet, DCE, dossiers réglementaires loi sur l'eau (déclaration ou autorisation), et mission OPC des travaux de sécurisation des eaux pluviales.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mise en sécurité de la gestion des eaux pluviales du bourg de St Jacut-du-Mené. A ce titre, il est nécessaire d'actualiser le schéma directeur correspondant, de réaliser les travaux résultants et ceci via une mission de maîtrise d'oeuvre adaptée à ces missions. Cette mission intégrera l'accompagnement de la collectivité sur les aspects relatifs à la loi sur l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- d'autoriser, par anticipation au vote du budget primitif 2021, le lancement d'une consultation pour mission de maîtrise d'oeuvre selon les éléments mentionnés en objet ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Sécurisation des sites scolaires de Le Gouray, St Gilles-du-Mené

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mise en sécurité des écoles du territoire. A ce titre, il est indispensable de mettre en place un visiophone dans chacune des écoles mentionnées en objet. Pour ce faire, la commune a obtenu une aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- de valider le devis établi par l'entreprise Hamayon de Plessala pour l'équipement de l'école de Le Gouray un montant global de 6630,00 € TTC;
- de valider le devis établi par l'entreprise Hamayon de Plessala pour l'équipement de l'école de St Gilles du Mené un montant global de 6630,00 € TTC
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Salles de sports spécialisées et gymnase de Collinée - propositions d'avenants

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de salles de sports spécialisées et de réhabilitation du gymnase à Collinée (rue Anatole Le Braz et rue André Gilles).

Il rappelle également la délibération en date du 14 mars 2019 attribuant à l'entreprise Renault :

- le lot 5 (menuiseries ext./métal.) pour un montant de 91 085,39 € HT
- le lot 6 (menuiseries int.) pour un montant de 190 601,21 € HT

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'en phase Exécution, certaines prestations n'ont pas été réalisées, et que d'autres ont été ajoutées

Lot	Travaux non-réalisés	Montant HT	Travaux supplémentaires	Montant HT	incidence (+/- values)
5 (menuiseries ext./métal.)	menuiseries alu, trappe extérieure, stores (salles spécialisées)	- 8 248,03 €	portes grillagées coulissantes (en remplacement de portes métalliques (gymnase))	+ 581,68 €	moins-value (- 7 666,35 € HT)
6 (menuiseries int.)	assises de gradins, trappes (salles spécialisées)	- 3 357,60 €	blocs portes vitrés, châssis vitrés, baie-libre (gymnase)	+ 6 653,16 €	plus-value (+ 3 295,56 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- pour le lot 5 (menuiseries ext. et métalliques) : valider l'avenant en moins-value d'un montant de 7 666,35 € HT, résultant des travaux supplémentaires et des travaux non-réalisés pré-cités ;
- pour le lot 6 (menuiseries intérieures) : valider l'avenant en plus-value d'un montant de 3 295,56 € HT, résultant des travaux supplémentaires et des travaux non-réalisés pré-cités ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Réfection de la couverture de l'église de Le Gouray - attribution mission de coordination SPS

Monsieur l'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la couverture de l'église de Le Gouray, et la nécessité de lancer une consultation pour l'attribution d'une mission de coordination SPS.

Il présente au Conseil Municipal les offres reçues :

Candidat	Localité	Détail prestation proposée	Prix HT
Eric Lebedel	Plérin	8 visites de chantier et 4 visites inopinées	1 320,00 €
AG Coordination	Cavan	6 visites de chantier et 12 visites inopinées	2 400,00 €
Laurent Rougeaux	Ploufragan	1 réunion de chantier et/ou 1 visites inopinées tous les 15 jours soit 12 visites	1 507,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre d'Eric Lebedel pour un montant de 1 320,00 € HT ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Réfection de la couverture de l'église de Le Gouray - attribution mission de Contrôle Technique

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la couverture de l'église de Le Gouray et la nécessité de retenir un bureau de contrôle technique en capacité de remplir les missions suivantes :

- L (solidité, résistance et durabilité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables)
- LE (solidité des existants)
- SEI (sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public)
- PS (relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes) pour conformité administrative

Il présente au Conseil Municipal les offres reçues :

Entreprise/Société	Prix HT	Prix TTC
Bureau Véritas	Pas de proposition	
Dekra	1 800,00 €	2 160,00 €
Apave	Pas de proposition	
SOCOTEC	2 940,00 € + 340€/mois supplémentaire	3 528 ,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de la société DEKRA pour un montant de 1 800,00 € HT.
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Assurance Dommage Ouvrage pour les opérations : Multi accueil à St Gouëno, Ateliers municipaux à Collinée et Eglise de Le Gouray

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal que 3 opérations sont en cours d'étude et vont rentrer dans des phases de réalisation, à savoir :

- * le projet d'extension/réhabilitation du multi accueil à St Gouëno (APD validé par délibération le 12/11/20, permis de construire déposé le 23/12/20 et DCE en cours d'écriture),
- * celui d'extension des ateliers municipaux à Collinée (APD validé par délibération le 12/11/20, permis de construire déposé le 31/12/20 et DCE en cours d'écriture)
- * et de réfection de la couverture de l'église à Le Gouray (AVP validé par délibération le 10/09/20, déclaration préalable déposée le 03/02/21 et DCE en cours d'écriture).

A cet effet, il est précisé que toute personne physique ou morale qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise peut souscrire une assurance construction *dommage-ouvrage*.

Elle permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale.

Il est proposé au Conseil d'étudier ou pas l'opportunité que la Commune de Le Mené souscrive ce type de contrat d'assurance, et de lancer pour ce faire une consultation.

Au regard des coûts et de retours d'expérience en la matière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas souscrire une assurance dommage ouvrage pour ces 3 opérations.

Éducation

Horaires des écoles publiques Mené Est et Mené Ouest à partir de septembre 2021

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Côtes d'Armor souhaite connaître les horaires des écoles publiques du Département pour le 8 mars 2021.

Le Conseil d'Ecole Mené Est se réunit le 16 février 2021 pour valider un avis sur les horaires des 4 sites scolaires : Le Gouray, St Jacut du Mené, Collinée, Langourla et sur l'école de St Vran en RPI avec l'école Mené Est.

Le Conseil d'Ecole Mené Ouest se réunit le 18 février 2021, il sera proposé d'émettre un avis sur les horaires des 2 sites scolaires : St Gilles du Mené- St Gouëno et Plessala.

Lors de ces 2 conseils d'école, il sera proposé de maintenir les mêmes horaires qu'actuellement. Il faut savoir que la commune Le Mené dispose depuis la rentrée 2018 d'une dérogation à la semaine à 4,5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- de demander le renouvellement d'une dérogation à la semaine à 4,5 jours pour une organisation sur 4 jours pour la rentrée 2021.
- de valider les horaires scolaires ci-dessous :

ECOLE MENE OUEST

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Site scolaire de Plessala :
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30	
Fin du périscolaire matin	09:00	09:00		09:00	09:00	
Total périscolaire matin	01:30	01:30	00:00	01:30	01:30	
Début enseignement matin	09:00	09:00		09:00	09:00	
Fin enseignement matin	12:00	12:00		12:00	12:00	
Total enseignement matin	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00	
Pause méridienne	01:30	01:30		01:30	01:30	
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30	
Fin enseignement après midi	16:30	16:30		16:30	16:30	
Total enseignement après-midi	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00	
Début du périscolaire après midi	16:30	16:30		16:30	16:30	
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00	
Total périscolaire soir	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30	
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00	
Total journée périscolaire	04:00	04:00	00:00	04:00	04:00	

Site scolaire de St Gilles du Mené-St Gouëno :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Total périscolaire matin	01:15	01:15	00:00	01:15	01:15
Début enseignement matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Fin enseignement matin	12:00	12:00		12:00	12:00
Total enseignement matin	03:15	03:15	00:00	03:15	03:15
Pause méridienne	01:55	01:55		01:55	01:55
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
Fin enseignement après midi	16:15	16:15		16:15	16:15
Total enseignement après-midi	02:45	02:45	00:00	02:45	02:45
Début du périscolaire après midi	16:15	16:15		16:15	16:15
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire soir	02:45	02:45	00:00	02:45	02:45
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	04:00	04:00	00:00	04:00	04:00
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00

ECOLE MENE EST

Site scolaire du Gouray :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Total périscolaire matin	01:15	01:15	00:00	01:15	01:15
Début enseignement matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Fin enseignement matin	11:45	11:45		11:45	11:45
Total enseignement matin	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Pause méridienne	01:45	01:45		01:45	01:45
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
Fin enseignement après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Total enseignement après-midi	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Début du périscolaire après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire matin	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	03:45	03:45	00:00	03:45	03:45

Site scolaire de Collinée :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Total périscolaire matin	01:15	01:15	00:00	01:15	01:15
Début enseignement matin	08:45	08:45		08:45	08:45
Fin enseignement matin	12:15	12:15		12:15	12:15
Total enseignement matin	03:30	03:30	00:00	03:30	03:30
Pause méridienne	01:30	01:30		01:30	01:30
Début enseignement après-midi	13:45	13:45		13:45	13:45
Fin enseignement après midi	16:15	16:15		16:15	16:15
Total enseignement après-midi	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30
Début du périscolaire après midi	16:15	16:15		16:15	16:15
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire soir	02:45	02:45	00:00	02:45	02:45
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	04:00	04:00	00:00	04:00	04:00

Site scolaire de Saint jacut du Mené :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	08:55	08:55		08:55	08:55
Total périscolaire matin	01:25	01:25	00:00	01:25	01:25
Début enseignement matin	08:55	08:55		08:55	08:55
Fin enseignement matin	11:55	11:55		11:55	11:55
Total enseignement matin	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Pause méridienne	01:35	01:35		01:35	01:35
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
Fin enseignement après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Total enseignement après-midi	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Début du périscolaire après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire soir	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	03:55	03:55	00:00	03:55	03:55

Site scolaire de Langourla :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	09:00	09:00		09:00	09:00
Total périscolaire matin	01:30	01:30	00:00	01:30	01:30
Début enseignement matin	09:00	09:00		09:00	09:00
Fin enseignement matin	12:00	12:00		12:00	12:00
Total enseignement matin	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Pause méridienne	01:30	01:30		01:30	01:30
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
Fin enseignement après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Total enseignement après-midi	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Début du périscolaire après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire soir	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	04:00	04:00	00:00	04:00	04:00

Le site scolaire de Langourla est en RPI avec l'école de Saint Vran, la validation des horaires du site scolaire de Langourla ne prendra effet qu'à la suite de la délibération des horaires de l'école de Saint Vran par le Conseil Municipal de St Vran.

Ces horaires sur ce site scolaire ne seront appliqués qu'après accord du Conseil Régional qui a en charge le transport des élèves entre la commune déléguée de Langourla et les communes de Saint Vran et Mérillac. Transport géré par la commune de St Vran,

Pour tous les sites scolaires qui disposent d'un transport scolaire entre les communes déléguées ou avec les communes de St Vran et Mérillac : Il est proposé aux élus de décider de la gratuité de la garderie pour les fratries dont l'un des enfants est transporté en car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Statuer sur le renouvellement d'une dérogation à la semaine à 4,5 jours
- Approuver les propositions d'horaires des sites scolaires.

Immobilier

Vente de parcelles - Langourla

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des parcelles à hauteur de 470,00€ (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 20/01/2021,

Considérant le courrier de Monsieur DESNOS Gérard en date du 21/12/2020, informant Monsieur Le Maire de son souhait d'acquérir les parcelles 102 ZD 8 et ZD 18,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Prix TTC 0,50 €/m ²
L'Etouble du Pagatel Langourla 22330 Le Mené	Monsieur DESNOS Gérard	46 102 ZD 8	440 m ²	220 €
Le Pacatel Langourla 22330 Le Mené		46 102 ZD 18	580 m ²	290 €

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Vendre les parcelles 46 102 ZD 8 et 46 102 ZD 18 à Monsieur DESNOS au prix de 510,00 €,
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vente de parcelle – Le Gouray

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des parcelles à hauteur de 1470,00€ (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 07/07/2020,

Considérant la demande formulée par Madame FABIANI Patricia, informant Monsieur Le Maire de son souhait d'acquérir la parcelle 46 66 AB 257,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Superficie	Prix TTC
Rue de la Brasserie Le Gouray 22330 Le Mené	Madame FABIAN Patricia	46 66AB 257	184 m ²	1 500,00 €

Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Vendre la parcelle 46 66 AB 257 à Madame FABIANI Patricia au prix de 1 500,00 €,
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vie culturelle

Annulation/reports de spectacles

La salle de spectacles Mosaïque propose treize spectacles différents pour la saison 2020/2021; les conditions sanitaires ne permettent pas de réaliser la totalité de ces prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- autoriser le report des dates de spectacles non réalisés sur la saison en cours dans la mesure du possible ou sur la saison suivante 2021/2022 sans versement d'indemnités compensatrices aux compagnies dont le spectacle est reporté la saison prochaine.
- autoriser l'organisation de manifestations et d'actions de médiation pour assurer une animation culturelle sur le territoire et dans les écoles de la commune.

Conventions réseaux salles de spectacles

La salle de spectacle Mosaïque est intégrée dans deux réseaux de salles spectacles par le biais de conventions pluriannuelles.

Le réseau « La botte de 7 lieux » composé de sept salles (Pordic, Langueux, Trégueux, Plédran, Ploufragan, Lamballe, Collinée-Le Mené) et le réseau « Voisins, Voisines » composé de trois salles (Loudéac, Uzel et Collinée le Mené) permettent une mutualisation des outils et des connaissances (prêts de matériel, échanges de pratiques, actions de communication, festivals).

Les conventions arrivent à échéance en 2021, il est proposé au conseil municipal de prolonger d'au moins une année ces partenariats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger ces conventions de partenariat.

Questions diverses

Candidature DSIL 2021 – Rénovation logements locatifs – phase 1

Dans le cadre de la « DSIL Relance » 2021, le conseil municipal propose une candidature portant sur la rénovation énergétique de treize logements du parc locatif communal, répartis sur les deux bâtiments suivants :

- 9 rue saint Joseph, sur la commune déléguée de Langourla
- place Augustin Evin, sur la commune déléguée de Saint Goueno

Le programme de travaux porte principalement sur :

- la mise en place d'une isolation performante
- le remplacement des menuiseries extérieures par de nouvelles plus performantes
- le remplacement du système de ventilation
- la mise aux normes électriques des logements

Le montant total des travaux est estimé à 448 400€.

Le montant de la subvention sollicitée correspond à 80 % du montant des travaux, soit 358 400€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal décident à l'unanimité de valider la candidature à cet appel à projet.

Salles de sports spécialisées et gymnase de Collinée - avenant Mené Constructions

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de salles de sports spécialisées et de réhabilitation du gymnase à Collinée (rue Anatole Le Braz et rue André Gillès).

Il rappelle la délibération en date du 14 mars 2019 attribuant à l'entreprise Mené Constructions le lot 2 (terrassements / gros oeuvre) pour un montant de 384 805,74 € HT, et la délibération du 10 octobre 2019 validant la proposition d'avenant n°1 au lot 2 pour un montant 7 633,20 € HT (réalisation de pré-murs en périphérie des salles de squash).

Monsieur Le Maire précise que, dans le cadre de la réhabilitation du gymnase, les demandes d'agrandissement d'ouvertures entraînent des coûts de gros oeuvre supplémentaires, et présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n°2 au lot 2, d'un montant de 1 165,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider l'avenant n°2 du lot 2, d'un montant de 1 165,20 € HT, pour la réalisation des travaux supplémentaires susmentionnés ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Acquisition de 4 chassis vitrés pour le cimetière de St Jacut du Mené

Monsieur l'Adjoint au Maire soumet à l'approbation du Conseil le devis de l'entreprise Queguiner d'un montant de 2 038.00 € HT pour l'acquisition de 4 chassis vitrés pour l'espace de recueillement du cimetière de Saint Jacut du Mené.

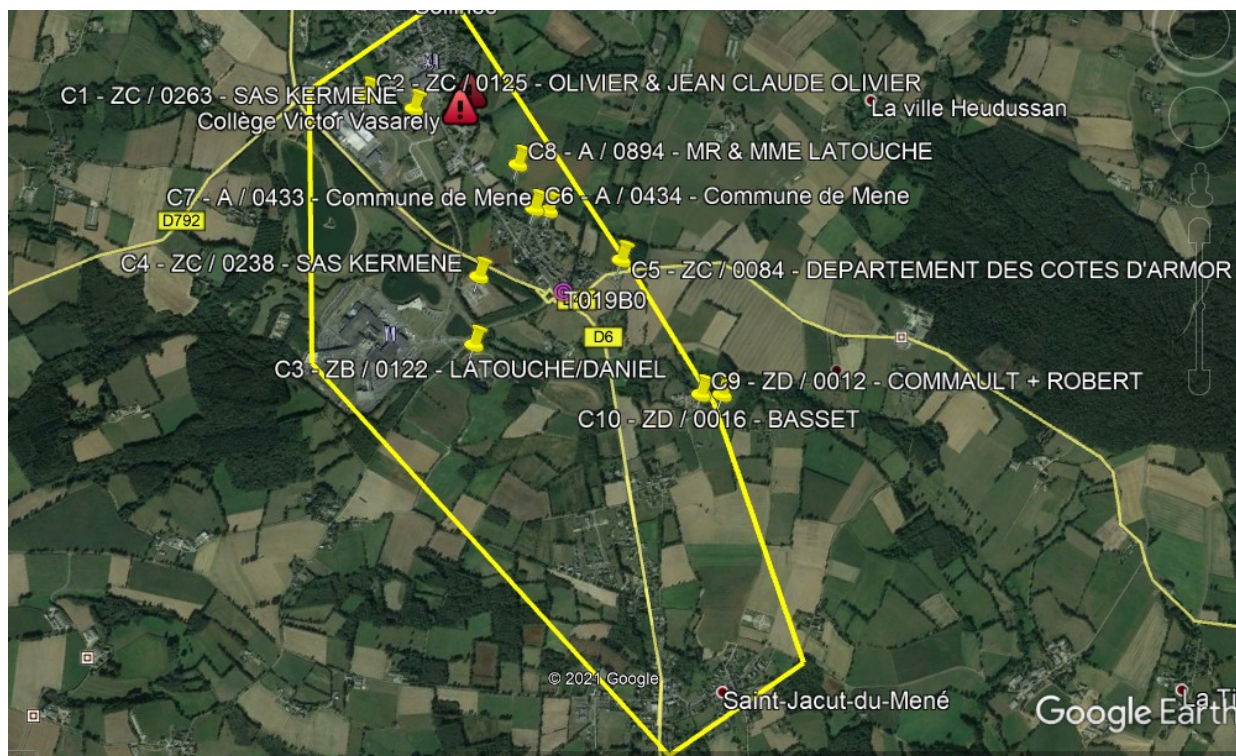
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur Mathieu Bizeul, d'approuver cette proposition.

Projet d'implantation d'une antenne relais télécom

Monsieur le Maire vient d'être informée qu'un opérateur a le projet d'implantation d'une antenne relais télécom sur la commune de Le Mené.

Il présente la carte de la zone de recherche et précise à cet effet que la commune a potentiellement des parcelles pouvant être mise à disposition (A 434 / A433) sous réserve de l'avis du Conseil Municipal.

Avant de solliciter officiellement l'avis du Conseil sur cette possibilité de mise à disposition des parcelles communales, Monsieur le Maire propose qu'un groupe d'Elus étudie cette demande.



Après échange, il a été convenu que les séances du Conseil Municipal commencent à 19 h 30.